

# DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS DUER

## OBJECTIFS

- ☞ Contribuer à la mise en place et/ou à la mise à jour du document unique
- ☞ Savoir identifier un danger et évaluer un risque (système de cotation)
- ☞ Proposer des mesures de prévention et de protection efficace
- ☞ Savoir définir et suivre un plan d'action annuel de prévention des risques professionnels
- ☞ Savoir réaliser un diagnostic de poste de travail/ audit sécurité
- ☞ Savoir créer et suivre un plan d'action

## PUBLIC CONCERNE

- ☞ Tout public

## ENSEIGNEMENTS PRATIQUES

- ☞ Identification des dangers et risques de votre entreprise
- ☞ Aide à l'élaboration de votre document unique
- ☞ Aide à la création de votre plan d'action annuel
- ☞ Analyse du poste de travail / audit terrain
- ☞ Outil veille réglementaire

## MODALITE D'ÉVALUATION

- ☞ Quizz / KAHOOT
- ☞ Evaluation, bilan de fin de formation
- ☞ Remise attestation individuelle d'assiduité

## ENSEIGNEMENTS THEORIQUES

- ☞ Le cadre réglementaire
- ☞ Les enjeux de la Sécurité au travail
- ☞ La prévention – une démarche collective et participative
- ☞ Les accidents de travail et les maladies professionnelles
- ☞ Le CSE & le Référent Santé Sécurité au Travail
- ☞ **Le document unique d'évaluation des risques professionnels** - Inventaire des risques professionnels (risque chimique, risques psycho-sociaux, manutention, ...). La cotation des risques (fréquence / gravité). La maîtrise des risques (prévention – protection – formation).
- ☞ **Le plan d'action annuel et la hiérarchisation des actions.** Les contrôles réglementaires et les levées de réserves associées. Le plan de prévention. Les consignes de sécurité. La sensibilisation du personnel – la communication.

## METHODES PEDAGOGIQUES

- ☞ Méthode active permettant la participation active du stagiaire
- ☞ Support de cours / Powerpoint
- ☞ Exercices écrits / oraux
- ☞ Visite terrain / analyse des postes de travail et des risques associés

**Durée : 1 à 5 jours**

**Pré-requis : aucun**

**En présentiel**

**Experts, préventeurs, consultants, IPRP**, interviennent dans votre entreprise sur les problématiques, a priori et a posteriori, en Santé & sécurité au Travail, QVT et RH.

## NOS POINTS FORTS :

- ☞ **Formation « sur mesure » adaptée à vos spécificités et vos attentes**
- ☞ **Formation dispensée par une Consultante, juriste & IPRP habilitée DREETS**
- ☞ **Durant la formation des ateliers pratiques permettront la création ou la mise à jour de votre document unique et du plan d'action annuel**

